



Ordre national  
des pharmaciens



LE DOSSIER PHARMACEUTIQUE



Retrouvez tous nos communiqués sur  
[www.ordre.pharmacien.fr](http://www.ordre.pharmacien.fr)



Suivez nos actualités  
[@OrdrePharma](https://twitter.com/OrdrePharma)  
[@IsabelleAdenot](https://twitter.com/IsabelleAdenot)

Paris, le 7 décembre 2015

## Evaluation du Dossier Pharmaceutique : de sa mise en œuvre aux Interventions Pharmaceutiques

Le Dossier Pharmaceutique (DP) a été créé pour favoriser la coordination, la qualité, la continuité des soins et la sécurité de la dispensation des médicaments (article L. 1111-23 du CSP). Sa mise en œuvre est assurée par le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP).

L'évaluation du DP porte d'une part sur son déploiement et son fonctionnement et d'autre part sur sa performance (ou Interventions Pharmaceutiques) selon les objectifs fixés par la loi.

### Evaluation du déploiement et du fonctionnement du dispositif

Le CNOP a su montrer sa capacité technique à mettre en œuvre le DP. Un rapport d'activité, avec de nombreux tableaux de bords, est librement accessible sur le site Internet de l'Ordre national des pharmaciens.

Aujourd'hui, parmi les nombreux indicateurs d'évaluation, on peut citer :

- **la quasi-totalité des pharmacies d'officine, y compris minières et mutualistes, est connectée.** Seules 59 ne le sont pas encore
- **1000 connections chaque minute** permettent de donner aux pharmaciens l'information utile au moment de la dispensation (les quatre derniers mois de traitements pour les patients qui ont un DP – aujourd'hui 32.6 millions de DP actifs)
- les informations sont accessibles aux pharmaciens, **jour et nuit, en moins de 200 millisecondes.** La consultation du DP ne retarde ni les pharmaciens, ni les patients.

### CONTACTS PRESSE

**Conseil national de l'Ordre des pharmaciens**  
**Anne-Laure Berthomieu**  
[aberthomieu@ordre.pharmacien.fr](mailto:aberthomieu@ordre.pharmacien.fr)  
Tél : 01 56 21 35 90

**PRPA**  
**Catherine Gros** [catherine.gros@prpa.fr](mailto:catherine.gros@prpa.fr)  
**Laureen Bonnet** [laureen.bonnet@prpa.fr](mailto:laureen.bonnet@prpa.fr)  
Tél : 01 46 99 69 64



## Evaluation de la performance du DP selon les objectifs fixés par la loi

Le CNOP a confié le 1er juillet 2010 l'évaluation de la performance du DP (selon les objectifs fixés par la loi) à **un comité scientifique d'évaluation autonome**<sup>1</sup>. Ce comité avait pour mission de concevoir une méthodologie (maîtrise d'ouvrage) puis d'écrire le référentiel qui serait ensuite proposé à des « maîtres d'œuvre » (facultés de pharmacie, cabinets d'étude, etc.).

Le rapport de synthèse remis par le comité scientifique d'évaluation en janvier 2012 a permis d'identifier trois axes thématiques dont le premier portait sur : « **Le DP et les Interventions Pharmaceutiques. Le DP, par la connaissance de l'ensemble des traitements pris par le patient, aide-t-il à améliorer la sécurité de l'acte pharmaceutique ?** ».

Un appel à projets\* a été lancé\* sur cette thématique et **deux équipes de recherche universitaire** ont été retenues. L'une d'entre elles (l'étude IPADAM) concerne les médicaments hors prescription.

**Vous trouverez ci-après, les synthèses des résultats de ces deux études** qui seront publiées par leurs auteurs dans des revues scientifiques.

**Les résultats portent sur la mesure des Interventions Pharmaceutiques d'une manière générale et parmi celles-ci, celles qui sont intervenues grâce au DP.**

### Il est à noter que l'utilité du DP en officine dépend de plusieurs facteurs :

Dans un premier temps, **du nombre de patients ayant un DP ouvert**, et parmi ceux-ci **du nombre de patients ayant leur carte Vitale le jour où ils viennent à la pharmacie** (à défaut le DP est non accessible).

<sup>1</sup> Dirigé par Jean Calop, professeur de pharmacie clinique à l'UFR de pharmacie de Grenoble

## CONTACTS PRESSE

**Conseil national de l'Ordre des pharmaciens**  
**Anne-Laure Berthomieu**  
[aberthomieu@ordre.pharmacien.fr](mailto:aberthomieu@ordre.pharmacien.fr)  
Tél : 01 56 21 35 90

**PRPA**  
**Catherine Gros** [catherine.gros@prpa.fr](mailto:catherine.gros@prpa.fr)  
**Laureen Bonnet** [laureen.bonnet@prpa.fr](mailto:laureen.bonnet@prpa.fr)  
Tél : 01 46 99 69 64



Dans un deuxième temps, l'utilité dépend de leur **fréquentation plus ou moins régulière d'une ou de plusieurs officines** :

- les patients qui se servent exclusivement dans la même pharmacie, n'ont pas de bénéfice du DP (il sera utile lors d'une hospitalisation).
- les patients réguliers d'une officine ont un bénéfice du DP proportionnel à la répartition de la fréquentation dans plusieurs officines (très occasionnel ou plus fréquent ; dans deux ou plusieurs pharmacies).
- les patients de passage tirent logiquement un bénéfice plus important du DP.
- Un patient qui « consomme » des médicaments une à deux fois l'an, a de fortes chances d'avoir un DP vide (les données du DP sont accessibles 4 mois).
- Pour un patient qui « consomme » chaque mois des médicaments, le DP aura une utilité accrue.

Par ailleurs, le DP étant maintenant accessible **dans les pharmacies hospitalières** (7,7% des pharmacies à usage intérieur sont aujourd'hui connectées, les autres sont en cours de déploiement), une évaluation pourra porter, à terme, sur deux autres bénéfices : la synthèse exhaustive des traitements en cours à l'entrée à l'hôpital (aussi appelée conciliation médicamenteuse) et le gain de temps pour la récupération de ces données par les professionnels de santé hospitaliers.

De même, dans le cadre de l'expérimentation initiée par la DGOS, **les urgentistes et anesthésistes** (et demain, l'Ordre l'espère, tous les médecins des établissements de santé) accèdent aujourd'hui au DP et peuvent évaluer les bénéfices dans le cadre de leur exercice (réaliser un soin, le reporter, l'annuler ou prescrire un soin différent) grâce à la connaissance exhaustive des traitements obtenue en temps optimisé.

L'évaluation du DP n'est donc pas finie... mais comme l'indiquent les résultats des premières études, le bénéfice du DP pour la sécurité des actes professionnels est réel et ira grandissant.

*\* Pour ceux qui le désirent, vous trouverez sur le site de l'Ordre national des pharmaciens l'ensemble des éléments concernant le comité scientifique d'évaluation, le rapport de synthèse et l'appel à recherche.*

## CONTACTS PRESSE

**Conseil national de l'Ordre des pharmaciens**  
**Anne-Laure Berthomieu**  
[aberthomieu@ordre.pharmacien.fr](mailto:aberthomieu@ordre.pharmacien.fr)  
Tél : 01 56 21 35 90

**PRPA**  
**Catherine Gros** [catherine.gros@prpa.fr](mailto:catherine.gros@prpa.fr)  
**Laureen Bonnet** [laureen.bonnet@prpa.fr](mailto:laureen.bonnet@prpa.fr)  
Tél : 01 46 99 69 64



## Apport du Dossier Pharmaceutique sur les Interventions Pharmaceutiques en pharmacie d'OFFicine (Étude DOPI-OFFI)

sous l'égide du Dr Pierrick BEDOUCHE,

*Maître de conférences en pharmacie clinique, faculté de pharmacie de Grenoble*

Avec une approche scientifique rigoureuse, l'étude DOPI-OFFI menée par une équipe CNRS de l'Université de Grenoble Alpes, évalue l'impact du DP sur les Interventions Pharmaceutiques (IP) formulées en pharmacie d'officine selon la codification développée par la Société Française de Pharmacie Clinique (SFPC). Cette étude évalue également les préférences des pharmaciens d'officine sur l'exercice collaboratif en soins primaires dans le contexte de l'évolution du DP avec l'Université de Vancouver (UBC, Canada).

### Objectifs

Évaluer l'impact de l'utilisation du Dossier Pharmaceutique sur les Interventions Pharmaceutiques réalisées en pharmacie d'officine, selon 2 axes :

- Évaluation de l'impact du DP sur la formulation des IP en officine (5 Facultés de Pharmacie : Grenoble, Dijon, Nantes, Paris Descartes, Toulouse & groupe de travail de la SFPC). Coordination par l'équipe ThEMAS du laboratoire CNRS TIMC-IMAG UMR 5525 – Université Grenoble-Alpes.
- Évaluation des préférences des pharmaciens d'officine sur l'exercice collaboratif en soins primaires dans le contexte de l'évolution du Dossier Pharmaceutique (UBC, Vancouver).

### Méthode

6 semaines de recueil réparties sur les 6 mois de stage officinal des étudiants de 6ème année Filière Officine. 248 pharmacies ont renseigné des Interventions Pharmaceutiques codifiées selon la Fiche Intervention Pharmaceutique (cf annexe) développée et validée par la SFPC.

### Résultats quantitatifs

Près de 8 000 interventions ont été recueillies pendant l'étude dont **7 320 concernaient des IP répondant à la définition de la SFPC.**

## CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

[aberthomieu@ordre.pharmacien.fr](mailto:aberthomieu@ordre.pharmacien.fr)

Tél : 01 56 21 35 90

PRPA

Catherine Gros [catherine.gros@prpa.fr](mailto:catherine.gros@prpa.fr)

Lauren Bonnet [lauren.bonnet@prpa.fr](mailto:lauren.bonnet@prpa.fr)

Tél : 01 46 99 69 64



**La répartition par âge** des IP montre que 32,7 % des IP concernent les plus de 65 ans et plus de 20 % pour les nourrissons et les enfants de moins 15 ans.

**Typologie des IP**, principalement :

- Prescription non conforme : 30,8%
- Médicament ou dispositif médical non reçu par le patient : 28,3%
- Problème de posologie : 16,5%
- Contre-indication/non-conformité aux référentiels : 5,9%
- Interaction médicamenteuse : 4,3%
- Prescription d'un médicament non justifié : 4,3%
- Oubli de prescription : 4,1%
- Redondance : 3,5%
- Pharmacodépendance : 0,5%

50 % des IP ont fait l'objet d'un appel au prescripteur : dans 92 % des cas, les médecins ont accepté la proposition du pharmacien.

**Typologie des patients**

- 32,4% des patients se fournissaient exclusivement dans la même pharmacie (pas d'utilité du DP)
- 53,6% des patients étaient des patients réguliers de la pharmacie
- 14% étaient des patients de passage.

**Utilité du DP**

Parmi les patients pour lesquels une IP a été documentée et analysée, **45,5% avaient un DP ouvert.**

Sur les 3 326 IP concernant un patient ayant un DP, **le DP a été utile à l'analyse dans 119 cas**

- 0% pour les patients exclusifs d'une pharmacie
- 3,7% des patients réguliers
- 17,3% des patients de passage.

## CONTACTS PRESSE

**Conseil national de l'Ordre des pharmaciens**

**Anne-Laure Berthomieu**

[aberthomieu@ordre.pharmacien.fr](mailto:aberthomieu@ordre.pharmacien.fr)

Tél : 01 56 21 35 90

**PRPA**

**Catherine Gros** [catherine.gros@prpa.fr](mailto:catherine.gros@prpa.fr)

**Laureen Bonnet** [laureen.bonnet@prpa.fr](mailto:laureen.bonnet@prpa.fr)

Tél : 01 46 99 69 64



## Interventions Pharmaceutiques A propos du Dossier pharmaceutique et de l'AutoMédication (Étude IPADAM)

sous l'égide du Pr Brigitte VENNAT,

*Doyen de la faculté de pharmacie de Clermont-Ferrand*

L'étude IPADAM évalue, grâce à la participation des stagiaires de sixième année officine de huit facultés de pharmacie, la quantité et la qualité des Interventions Pharmaceutiques (IP)<sup>2</sup> réalisées sur **des médicaments hors prescription**. Cette étude appréhende également les freins rencontrés, tant au niveau des patients que de l'équipe officinale, pour l'inscription au Dossier Pharmaceutique (DP) de médicaments hors prescription.

### Méthode

L'étude a été réalisée sur 2 semaines discontinues : une semaine en février 2014 et une semaine en avril 2014 et portait sur la dispensation de deux molécules : **ibuprofène** et/ou **pseudo éphédrine** isolées ou associées en une même spécialité.

### Objectifs

- quantifier le nombre d'inscriptions dans le DP** des molécules concernées et identifier les différentes causes de non inscription
- chiffrer le nombre d'IP** liées à la demande spontanée des deux molécules cibles
- analyser les causes et solutions trouvées dans le cadre de ces IP.**

### Résultats quantitatifs

Durant les deux semaines, 12 160 dispensations des molécules visées par l'étude ont fait l'objet d'une demande spontanée du patient.

<sup>2</sup> « Toute proposition de modification de la thérapeutique médicamenteuse initiée par le pharmacien » d'après *Bright JM, Tenni PC. The clinical services documentation (CSD) system for documenting clinical pharmacist's services. Aust. J. Hosp. Pharm. 2000 ; 30. 10-5*

### CONTACTS PRESSE

**Conseil national de l'Ordre des pharmaciens**  
**Anne-Laure Berthomieu**  
[aberthomieu@ordre.pharmacien.fr](mailto:aberthomieu@ordre.pharmacien.fr)  
Tél : 01 56 21 35 90

**PRPA**  
**Catherine Gros** [catherine.gros@prpa.fr](mailto:catherine.gros@prpa.fr)  
**Laureen Bonnet** [laureen.bonnet@prpa.fr](mailto:laureen.bonnet@prpa.fr)  
Tél : 01 46 99 69 64



## a) Nombre d'inscriptions dans le DP :

- dans près de 50 % des cas, le patient n'avait pas sa carte Vitale : l'utilisation du DP a donc été impossible
- Pour ceux qui avaient leur carte Vitale (6 242 patients) :
  - 17 % ont accepté l'alimentation de leur DP déjà ouvert
  - 17 % ont accepté la création du DP et son alimentation
  - 9 % ont refusé l'alimentation dans leur DP ouvert
  - 7 % ont refusé la création d'un DP.

## b) Nombre d'IP liées à la demande spontanée des deux molécules cibles

Parmi les 12 160 dispensations analysées, 815 Interventions Pharmaceutiques ont été rapportées et validées

- 320 sur ibuprofène
- 354 sur pseudo éphédrine
- 141 sur l'association de molécules.

Les patients concernés ont pour 75 % des cas entre 15 et 64 ans, 20 % ont plus de 65 ans.

L'IP a été détectée dans 75 % des cas par le dialogue avec le patient, dans **10 % des cas grâce au DP.**

## c) Causes et solutions trouvées :

Causes :

- **50 % de contre-indications** (50 % troubles cardiovasculaires ; 10 % femmes enceintes ; 14 % troubles gastro-intestinaux dont 40 % d'ulcères gastro-duodénaux)
- **27 % de non-indications**

Le pharmacien a proposé :

- une alternative thérapeutique dans 88 % des cas
- une adaptation posologique dans 7 % des cas
- une orientation vers le médecin dans 5 % des cas.

Ces propositions ont été acceptées par le patient dans 90 % des cas.

## CONTACTS PRESSE

**Conseil national de l'Ordre des pharmaciens**

**Anne-Laure Berthomieu**

[aberthomieu@ordre.pharmacien.fr](mailto:aberthomieu@ordre.pharmacien.fr)

Tél : 01 56 21 35 90

**PRPA**

**Catherine Gros** [catherine.gros@prpa.fr](mailto:catherine.gros@prpa.fr)

**Lauren Bonnet** [lauren.bonnet@prpa.fr](mailto:lauren.bonnet@prpa.fr)

Tél : 01 46 99 69 64



## Bilan

Le DP permet de détecter les interactions médicamenteuses et les contre-indications physiopathologiques. Il est d'autant plus important que l'utilisation des molécules analysées est banalisée par la publicité télévisuelle.

De plus, il existe une méconnaissance flagrante des patients sur l'innocuité des molécules : 38 % ne connaissent pas les principaux effets indésirables de l'ibuprofène, 30 % ne savent pas que cette molécule est contre-indiquée en cas de grossesse.

Le pharmacien a un vrai rôle de santé publique dans la délivrance des médicaments à prescription facultative car les patients méconnaissent les risques des médicaments largement utilisés en médication officinale, ils ne sont pas conscients des interactions entre médicaments non prescrits et médicaments prescrits ou pathologie concourante.

## CONTACTS PRESSE

**Conseil national de l'Ordre des pharmaciens**  
**Anne-Laure Berthomieu**  
[aberthomieu@ordre.pharmacien.fr](mailto:aberthomieu@ordre.pharmacien.fr)  
Tél : 01 56 21 35 90

**PRPA**  
**Catherine Gros** [catherine.gros@prpa.fr](mailto:catherine.gros@prpa.fr)  
**Laureen Bonnet** [laureen.bonnet@prpa.fr](mailto:laureen.bonnet@prpa.fr)  
Tél : 01 46 99 69 64